

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 - 20 H 15

Date de la convocation : 29 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 29 septembre 2016

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille seize, le dix octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GABILLARD Jeannine, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. ROUEIL Loïc, Mme GONNIER Marie-Ange.

Etaient absents excusés : M. BELLANGER François, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. CHEREL Grégory

Secrétaire de séance : M. VIOT Sébastien

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 septembre dernier.

Monsieur ROUEIL Loïc fait part aux conseillers qu'il a fait remarquer au dernier conseil en questions diverses, qu'il serait bien de mettre en PDF le bulletin municipal sur le site internet afin de pouvoir éventuellement faire des économies sur la distribution papier.

Ce procès-verbal est adopté avec les modifications. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur ROUSSEAU donne la parole à Monsieur Michel BROSSIER, chef d'agence de la STGS qui présente le rapport annuel du délégataire 2015.

L'analyse synthétique du tableau de suivi est la suivante :

- ◆ Au 31 décembre 2015, la commune de Chemazé compte 632 abonnés ce qui révèle une légère diminution (+0.78%).
- ◆ Le volume produit en 2015 est à 71 542 m3.
- ◆ L'achat d'eau représente 46 963 m3 en provenance du SIROCG. Son augmentation s'explique par divers travaux sur le forage.
- ◆ Les volumes exportés augmentent à 38 980 m3 et restent cohérents par rapport à 2014 (34 941 m3).
- ◆ Le volume consommé (hors ventes en gros) s'élève à 79 525 m3 est inférieur 1 907 m3 - 2.34 %) au volume consommé en 2014.
- ◆ Le rendement primaire du réseau de distribution est proche de 88.2 %

- **Prend** acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par l'Agence Technique Départementale de l'Eau.

Monsieur BROSSIER fait part au conseil qu'il serait judicieux lors des travaux des cuves du château d'eau, d'envoyer un courrier au SDIS et d'informer les citoyens qu'il risquerait d'avoir une diminution de pression dû aux travaux d'étanchéités des cuves. En effet, l'eau viendra en direct du SIRROG, il n'y aura pas de stockage possible d'eau dans aucune des cuves.

Monsieur BROSSIER alerte le conseil sur des suggestions d'améliorations à savoir le génie civil de la station présente des fissures importantes générant un pont thermique à l'origine de la corrosion constatée sur le filtre déferriseur. Il devient urgent d'envisager la reprise d'étanchéité sur la bêche d'eau de lavage.

Il est nécessaire de procéder à l'installation d'alarmes anti-intrusion pour être en conformité avec les dispositions du plan Vigipirate renforcé.

2 – Compte rendu de la Commission Finances du 27 septembre 2016

a – Admission en non valeur des sommes listées par la trésorerie de Château gontier sur le budget commune

Monsieur GUINHUT fait lecture du projet de délibération,

La trésorerie a remis une état d'admission de cotes en non valeur dont il n'a pu effectuer le recouvrement pour un montant global de 400.65 €, liste jointe, dont le numéro de liste HELIOS (2335090515),

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une mise en non valeur des sommes non recouvrées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** l'admission en non valeur la somme de 400.65 € qui sera imputé au compte 6541.

b - Admission en non valeur des sommes listées par la trésorerie de Château gontier sur le budget assainissement

Monsieur GUINHUT fait lecture du projet de délibération,

La trésorerie a remis une état d'admission de cotes en non valeur dont il n'a pu effectuer le recouvrement pour un montant global de 275 €, liste jointe, dont le numéro de liste HELIOS (234230115),

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une mise en non valeur des sommes non recouvrées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** l'admission en non valeur la somme de 275 € qui sera imputé au compte 6541.

c – Décision modificative n°1 : budget assainissement

Monsieur GUINHUT Yves donne lecture du projet de délibération :

Les crédits ouverts au chapitre 65 sont insuffisants. Il convient donc de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

- article 022 (dépenses imprévues) :	- 90.00 €
- article 6541 (Pertes créances irrécouvrables):	+ 90.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- **Accepte** de modifier le budget primitif de la commune comme précisé ci-dessus.

d – Vote des tarifs municipaux 2017

Monsieur GUINHUT précise que la commission finances et budget s'est réunie le 27 septembre dernier, pour faire des propositions de réévaluation des tarifs municipaux, pour l'année 2017.

Ces propositions sont les suivantes :

Budget commune

<u>Type de location</u>	<u>2017</u>
<i>Salle de loisirs + cuisine</i>	
-demi-journée	304.00
- journée entière	510.00
- week-end	712.00
- week-end seulement août	766.00
- week-end de 3 jours	795.00
<i>Salle de loisirs + cuisine + cantine</i>	
- demi-journée	407.00
- journée entière	660.00
- week-end	888.00
- week-end seulement août	942.00
- week-end de 3 jours	996.00
- Réveillon St Sylvestre	1296.00
<i>Vin d'honneur – réunions – assemblées générales privées</i> (salle de loisirs + bar)	166.00
<i>Location de vaisselle</i>	
- par couvert 1 assiette – 1 verre (pour les associations de Chemazé uniquement)	0.32
- par verre pour vin d'honneur ou réunion (dans la salle Léo Leléé uniquement)	0.32
<i>Location micro</i>	
- Pour les particuliers et associations hors Chemazé	28.00
- Pour les associations de Chemazé	13.00
<i>Location tables (de 2 mètres)</i> (transport à la charge du locataire) (pour les Camazéens et le personnel)	2.00
- Location pour 1 table et 8 chaises	
Location de la salle Léo Leléé aux associations communales de Chemazé pour les repas, vins d'honneur et réunions à l'exception des assemblées générales : les associations de Chemazé bénéficient de deux locations gratuites de la salle par année civile puis d'une réduction de 50 % du tarif pour les locations suivantes, hors Saint-Sylvestre. (la location de la vaisselle restant à la charge des associations). Dans tous les cas, elles devront fournir une attestation d'assurance R.C.	
La vaisselle cassée et le mobilier endommagé pendant la durée de la location seront facturés au prix de rachat.	
Heures de ménage supplémentaires dans les salles : Forfait de 50 € + 19.00 €/heure (dès la 1 ^{re} heure)	
<i>Location salle des sports</i>	
- vin d'honneur	34.00
- repas midi ou soir	73.00
- repas midi et soir	107.00
Gratuité pour les associations et A.G. des associations de Chemazé. La location de la salle des sports est réservée uniquement aux Camazéens et au personnel communal.	
<i>Location de la tente aux associations des communes limitrophes</i>	Forfait 210.00
<i>Rampe Lumière</i>	50.00

Bascule publique automatique	
- de 0 jusqu'à 10 T	1.85
- de 11 jusqu'à 20 T	4.64
- de 21 jusqu'à 40 T	5.77
- plus de 40 T	8.14
Droits de photocopies (noir et blanc uniquement)	
- format A 4	0.42
- format A 4 à partir de 10	0.32
- format A 3	0.63
- recto-verso A4	0.52
- recto-verso A3	1.05
- envoi fax	2.74
Gratuit pour les associations loi 1901 de la commune.	

Concessions cimetières	
Pour une superficie de 1m2 (enfant)	
- concession 10 ans	45.00
- concession 30 ans	114.00
Pour une superficie de 2 m2	
- concession 10 ans	90.00
- concession 30 ans	225.00
Cavernes	
- concession 10 ans	46.00
- concession 30 ans	114.00

Droits de place	132.00
------------------------	--------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de revaloriser les tarifs municipaux pour l'année 2017, comme précisé ci-dessus.

Tarifs assainissements 2017

Tarif	2017
	Tarif
Forfait annuel	95.00
Supplément de la surtaxe par m3 consommé à compter du 1er m3	0.5745

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour 10 voix et 1 abstention

- **Décide** de revaloriser la surtaxe d'assainissement pour l'année 2017, comme précisé ci-dessus.

Remarque :

Madame GONNIER fait remarquer que le forfait de 95 € pourrait être supprimé au vu de l'excédent du budget assainissement. Madame GABILLARD fait part de son mécontentement que l'excédent du budget assainissement aille vers la communauté de communes en 2018.

Monsieur ROUEIL souhaite que l'étude d'assainissement collectif sur Molières et Bourg Philippe soit lancée pour qu'il y ait une continuité lors du transfert de compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018 vers la communauté de Communes du Pays de Château Gontier.

Monsieur le Maire indique au conseil que le projet d'assainissement collectif sur Molières et Bourg Philippe sera réétudié en 2017.

Tarifs eau 2017

Tarif	2017
	Tarif
Surtaxe facturée aux particuliers de la commune par m3 consommé	0.4443
Surtaxe pour la vente d'eau au Syndicat des Flées par m3 vendu	0.4611

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de revaloriser la surtaxe d'eau potable pour l'année 2017, comme précisé ci-dessus.

e – Remise de location de la salle Léo Lelée du 30 et 31 juillet 2016

Monsieur GUINHUT donne lecture du courrier reçu en mairie le 19 septembre dernier concernant une demande de remise de location de la salle Léo Lelée du 30-31 juillet 2016 suite à la panne du lave-vaisselle.

En effet, la panne du lave-vaisselle à engendrée une facturation supplémentaire au locataire de 110 € (vaisselle faite à la main par le traiteur). Le locataire demande à la mairie de rembourser la somme de 110 €.

Cependant, un premier courrier leur a été adressé afin que la commune prenne en charge les ordures ménagères soit 45 €. De plus, il a été précisé que l'installation d'un camion hôtel n'avait pas fait de demande au préalable.

Pour se faire, le conseil décide de supprimer la taxe des ordures ménagères soit 45 € et non de prendre en charge le supplément de 110 € et insiste que la consommation d'électricité du camion hôtel n'engendrera pas de frais supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de supprimer la taxe des ordures ménagère soit 45 € sur la facture de location de la salle Léo Lelée du 30 et 31 juillet 2016.

3 – Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal « Travaux de réfection de voiries et trottoirs 2016 »

Monsieur Guinhut informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 35 497.00 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI)

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 – Description détaillée du projet :

Programme de travaux de réfection de voiries et trottoirs 2016, aménagements routiers.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Les travaux débuteront semaine 41 pour se terminer semaine 43.

3 – Estimation détaillé

DEPENSES

Entreprise PIGEON TP	123 680.80 € HT
	148 416.96 € TTC

4 – Plan de financement prévisionnel

RECETTES

Département (Contrat de territoire)	35 497.00 €
Emprunt	112 919.96 €
Total	148 416.96 € TTC

L'opération proposé étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la communauté de commune du pays de château gontier, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – volet communal »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le projet et retient le calendrier des travaux
- **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus
- **autorise** monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 35 497.00 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

4 – Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Monsieur Guinhut informe les conseillers que Monsieur Sébastien MENEUX peut prétendre à l'avancement de grade au choix au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix),

- **Décide** de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, au 1^{er} novembre 2016
- **Décide** de créer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, au 1^{er} novembre 2016

5 – Désherbage des livres de la bibliothèque de Chemazé

Monsieur FOUILLEUX fait lecture du projet de délibération,

Conformément au Code général des Collectivités Locales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale,

Définit comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale ; à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

Monsieur LE ROY Alain, responsable de la Bibliothèque Municipale est désigné pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (11 voix),

- **Désigne** Monsieur LE ROY Alain, responsable de la bibliothèque pour procéder à la régulation des collections selon les critères définie ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIOT Sébastien souhaite qu'une commission chemins soit faite pour faire le point sur les travaux de voiries.

Madame GABILLARD se demande d'où en est la réflexion sur la nouvelle commune. Monsieur ROUSSEAU l'informe qu'un état d'avancement sera présenté plus tard, il faut attendre d'avoir plus d'éléments.

Madame FOUILLEUX fait part du bilan de l'opération argent de poche de cet été qui a été positif. Une fréquentation de 7 jeunes sur un projet de travaux de peinture dans le hall d'entrée de la salle Léo Lelée, peinture extérieure...

L'opération sera reconduite pour 2 jeunes durant les vacances de la Toussaint, puis sur les vacances de pâques.

Elle informe aussi que la « commission cantine » met en place un système de permis à points pour la cantine afin de respecter les règles de vie de la cantine.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 7 novembre 2016 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.